

EVEIL SPORTIF AMPLEPUS
Section gymnastique Groupes compétitions

REGLEMENT INTERIEUR applicable au 24/07/2025

Ce règlement intérieur complète les statuts officiels et en précise les modalités d'application.

Il est inclus dans les documents à lire et à approuver lors de l'inscription en ligne. Le cas échéant un avenant sera transmis à l'adhérent en cas de modifications et/ou d'aménagement.

L'organisation de la saison sportive incombe aux membres élus du bureau et aux entraîneurs. La répartition des gyms et la fréquence des séances sont également déterminées par les entraîneurs en début de saison.

Les jours et heures de séances sont communiqués à chaque adhérent pour information et sont susceptibles d'évoluer en fonction des situations externes et internes le nécessitant.

L'âge minimum est fixé à 5 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription.

PARTIE I : Inscription : dossier et cotisation

- Tout adhérent doit :
 - s'inscrire via le site internet MonClub (ou sur l'application)
 - régler sa cotisation dans sa totalité
 - compléter de manière dématérialisée le questionnaire de santé (attestant avoir répondu NON à toutes les questions). A défaut, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique, daté de moins de 6 mois.
 - Fournir la caution pour le prêt de la tenue de gymnastique : 1 chèque de 170€ et un de 30€.
 - Avoir un comportement décent : toute incorrection vis à vis des entraîneurs ou des autres adhérents peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation.

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, adresse mail en cours d'année devra être effectué par l'adhérent sur son espace personnel sur le site eveilportifamplepuis.monclub.app

L'inscription sera définitive lorsque la totalité de la cotisation aura été réglée et que le dossier administratif sera complet.

Les chèques de caution et les moyens de paiement non dématérialisés doivent être remis à la responsable administrative du cours de votre enfant avant le 15 octobre. Passé cette date, dans l'attente des pièces manquantes, votre enfant ne sera plus acceptée aux cours.

Une boîte aux lettres est également à votre disposition au gymnase dans le hall, à droite de la descente d'escalier accédant au plateau. En l'absence de la responsable administrative, les documents doivent être déposés dans la boîte prévue à cet effet, et non remis à l'entraîneur.

- La cotisation forfaitaire annuelle comprend :
 - le paiement de la cotisation
 - l'affiliation à la fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - l'assurance obligatoire

- 2 places pour le gala annuel (1 place adulte pour le vendredi et 1 place adulte pour le samedi) non échangeables par nos soins

La cotisation peut être réglée en plusieurs fois mais doit être soldée au 31 décembre.

Les modes de règlement acceptés sont :

- chèques
- espèces
- coupons sports
- virements
- chèques vacances
- PASS région pour les lycéennes (le remboursement est effectué à l'adhérent après remboursement par la région)
- PASS SPORT : un code de réduction est transmis à l'adhérent après réception du mail du ministère des sports indiquant le code du PASS SPORT.
- Prélèvement en 1 ou 3 fois maxi
- carte bancaire en ligne

Une réduction pourra être appliquée sous certaines conditions :

- 30€ pour les habitants d'Amplepuis
- 2ème personne de la même famille : réduction de 10 % sur la 2ème activité la moins chère.
- 3ème personne de la même famille : réduction de 20 % sur la 3ème activité la moins chère.
- 1 personne avec 2 activités : activité la moins chère à demi-tarif

En cas d'arrêt d'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.

La saison débute selon la décision des monitrices (en général deuxième quinzaine d'août) et se termine la première semaine de juillet.

PARTIE 2 : Arrivée et départ des gymnastes

- Responsabilité :

Les parents ont l'**OBLIGATION** de s'assurer au préalable de la présence d'un entraîneur à chaque cours avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association ne sera pas engagée en cas d'absence d'entraîneur.

La responsabilité des entraîneurs ne peut être engagée qu'envers les gymnastes présents aux horaires prévus et uniquement pendant les horaires prévus.

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à repartir seule de l'entraînement sans l'accord écrit de leur responsable légal. Dans le cas où les gymnastes repartent seules à leur domicile, la responsabilité de l'association ne peut être mise en cause en cas d'accident.

- Ouverture de la salle :

La salle ne sera ouverte que 10 minutes avant l'heure du premier cours. Si les enfants arrivent exceptionnellement avant la monitrice, ils doivent attendre son arrivée en compagnie de leur parent sur l'esplanade.

Pour le bien-être des enfants, la présence des parents est interdite pendant les cours.

La salle sera fermée 5 minutes après la fin du cours.

PARTIE 3 : Les entraînements

- Tenue d'entraînement :
 - Chaussons de gymnastique ou pieds nus
 - short, legging, justaucorps
 - tee-shirt, débardeur, brassière
 - les cheveux doivent être attachés
 - le port des bijoux est interdit pour des raisons de sécurité
 - maniques (un achat groupé est effectué en début de saison, n'hésitez pas à vous rapprocher de la monitrice pour tous renseignements)

Ne pas mettre de vêtements amples.

- Vestiaires :

Tout objet de valeur est interdit, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (portables, carte bancaire, argent, bijoux....)

Les chaussures doivent être rangées dans les casiers prévus à cet effet. Les vêtements sont accrochés aux portemanteaux ou rangés dans le sac de sport.

Oubli de vêtements : les vêtements oubliés seront conservés pendant 1 mois (par mesure d'hygiène, les sous-vêtements ne sont pas gardés). Passé ce délai, les vêtements seront donnés à une association caritative.

- Mise en place du matériel :

Toutes les gymnastes doivent aider les entraîneurs à la mise en place du matériel nécessaire lors de la séance. Elles doivent également le ranger à la fin du cours.

- Absence :

Par respect des entraîneurs et afin d'organiser les séances, toute absence devra être signalée par le responsable légal aux entraîneurs via l'application MonClub à installer sur son téléphone

- Annulation d'entraînements :

Si le nombre de gymnastes est inférieur à 5, les entraîneurs se réservent le droit d'annuler l'entraînement.

- Vacances :

Les cours pendant les vacances scolaires sont maintenus, sauf avis contraire des entraîneurs.

- Stages
 - organisés au sein du club :

Des stages peuvent être proposés toute une journée, une matinée ou un après-midi pendant les vacances scolaires ou le dimanche. Les responsables légaux seront informés des dates de stage ainsi que du montant de la participation financière demandée.

Les inscriptions aux stages se feront en ligne sur le site ou l'application MonClub.

- organisés par le comité départemental :

Des stages de niveaux ayant lieu le week-end ou lors des vacances scolaires peuvent être proposés par le comité départemental. Les entraîneurs proposeront aux gyms concernées la participation à ces stages. Le montant de la participation demandée par le comité départemental sera à la charge des parents. Les parents en assureront les trajets.

Les inscriptions aux stages se feront en ligne sur le site ou l'application MonClub.

- Accidents :

A l'entraînement ou en déplacement, les entraîneurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les responsables légaux et les secours le cas échéant.

PARTIE 4 : Les compétitions :

Le calendrier des compétitions sera transmis par mail et via MonClub aux adhérents dès que les dates des compétitions seront fixées par les organisateurs.

Les entraîneurs se réservent le droit de changer de groupe une gym qui ne serait pas assidue et pour laquelle la préparation aux compétitions serait compromise.

Les déplacements aux compétitions sont assurés par les parents. Du covoiturage peut être mis en place.

En cas d'organisation d'une compétition à Amplepuis, les parents seront sollicités afin d'apporter leur aide.

Toute absence à une compétition doit être signalée à l'entraîneur 2 mois minimum avant la date de la compétition. Toute gym prévenant après ce délai devra s'acquitter d'une pénalité de 15,00€ (sauf production d'un certificat médical)

12 gyms du groupe jeunes et 12 gyms du groupe aînées peuvent être engagées pour le championnat national par équipe. Les entraîneurs préviendront les gyms sélectionnées au plus tôt dans la saison.

La participation aux compétitions individuelles reste à l'appréciation des entraîneurs.

PARTIE 5: Tenue du club

→ Tenue du club

L'association prête à tous ses adhérents une tenue qui est utilisée **UNIQUEMENT** lors des compétitions et du gala annuel.

Une permanence sera assurée par la responsable administrative du cours afin de distribuer les tenues. Les gyms doivent être présentes afin d'essayer la tenue qui leur sera remise.

- Les tenues suivantes sont distribuées :
 - justaucorps
 - legging
 - veste
 - short (uniquement pour les jeunes et les aînées)

Une autre permanence sera programmée en fin de saison afin de restituer les tenues à la responsable administrative. **En aucun cas, les tenues ne doivent être restituées aux entraîneurs ou à une tierce personne.**

Les tenues doivent être rendues propres et uniquement le jour de la permanence. A défaut, une retenue de la caution de 30,00€ sera effectuée : (poils d'animaux, odeur de tabac, tâches.....)

La caution de 30,00€ sera également conservée si la tenue est rendue en retard.

En cas de non restitution, la caution de 170,00€ sera encaissée. Le remboursement sera effectué si la tenue est rendue (sauf 30,00€)

En cas de détérioration de la tenue, celle-ci sera remboursable au coût d'achat et la gym conservera la tenue abîmée. A défaut, la caution de 200,00€ sera encaissée.

- Consignes de lavage :

Les tissus métallisés, hologrammes et paillettes sont des matières fragiles très sensibles aux frottements, aux transpirations acides et aux déodorants.

Lavez impérativement votre tenue **A L'ENVERS** avec une lessive liquide :

- A la main individuellement, **sans laisser tremper**, à 30 degrés maximum
- Ou à la machine, en cycle court à 30 degrés, essorage programme délicat puis sortir immédiatement de la machine.

Laisser sécher sur cintre , pas de sèche linge !

Pas de chlore, ni de repassage

Utiliser des lingettes qui absorbent la couleur

→ Boutique

Des objets et vêtements à l'effigie du club sont en vente directement auprès de notre partenaire GUILLOT SPORT

PARTIE 6 : Communication

- Communication de l'association envers ses adhérents

Les entraîneurs vous contacteront via l'application MonClub sur portable. A défaut, un mail vous sera transmis. Toutes les informations sur les entraînements et le déroulé de la saison seront transmis via ces 2 canaux.

Les responsables administratives transmettront les informations d'ordre général par mail et par l'application MonClub. Si vous apportez une réponse à ce mail, merci de préciser les nom et prénom de votre enfant ainsi que le groupe auquel elle se rattache.

- Promotion – publicité

Sauf mention contraire du responsable légal, l'association est autorisée à photographier et filmer ses adhérents individuellement ou en groupe dans le cadre de sa promotion.

- Site internet – réseaux sociaux

→ site internet : <https://www.eveilsportifamplepuis.fr/>

le site internet du club est un outil précieux vous permettant de trouver toutes les informations pratiques et utiles comme les documents administratifs, le calendrier de la saison, les résultats....

→ Réseaux sociaux : instagram et facebook

les photos prises lors des entraînements, stages, compétitions ou gala peuvent être publiées sur les réseaux sociaux.(sauf avis contraire du représentant légal au moment de l'inscription)

Des informations générales seront également mises en ligne.

PARTIE 7 : Gala

Le gala annuel rassemble les 3 sections de l'association et a lieu, en général, le dernier week-end des vacances scolaires d'hiver le vendredi soir et le samedi soir.

Pour une bonne organisation de cet événement, le responsable légal préviendra les entraîneurs de l'absence de sa fille au plus tôt.

La présence des gyms aux 2 représentations est indispensable. En cas de soucis, merci de prendre contact avec l'entraîneur de votre enfant au plus tôt dans la saison pour une meilleure préparation.

Des entraînements supplémentaires peuvent être prévus afin de préparer cet événement, notamment les dimanches matin et pendant les vacances scolaires.

La répétition générale de l'ensemble de la société a lieu le mercredi de la semaine du gala.

Les places payées lors de l'inscription (une place Adulte pour le vendredi et une place Adulte pour le

samedi) sont remises lors des permanences organisées les semaines précédant les représentations, celles-ci ne sont ni reprises ni échangées.

Des places supplémentaires seront à la vente dans la limite des disponibilités.

Pour l'Eveil Sportif Amplepuis
La Présidente
Chantal CHAMARANDE

